



Procès-verbal du Conseil d'administration

**du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

20 janvier 2021

Réunion du conseil d'administration du SDMIS du 20 janvier 2021

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Bertrand ARTIGNY
- Monsieur Jean-Jacques BRUN
- Madame Corinne CARDONA
- Monsieur Pascal CHARMOT
- Madame Christiane CHARNAY
- Madame Blandine COLLIN
- Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ
- Monsieur Gilles GASCON
- Monsieur Christophe GEOURJON
- Madame Claude GOY
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Madame Séverine HEMAIN
- Madame Zémorda KHELIFI
- Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS
- Monsieur Pierre MARMONIER
- Madame Claire PEIGNÉ
- Monsieur Renaud PFEFFER
- Monsieur Alexandre PORTIER
- Monsieur Patrice VERCHÈRE
- Madame Sonia ZDOROVITZOFF

Membre de droit :

- Monsieur Thierry SUQUET, préfet délégué pour la défense et la sécurité

Membres de droit avec voix consultative :

- Contrôleur général Serge DELAIGUE, directeur départemental et métropolitain
- Médecin lieutenant-colonelle Naïma BALADI, médecin-chef
- Lieutenant-colonel Patrick ROBERJOT, président de l'UDMSP
- Adjudant-chef Kilian AKAKPO
- Capitaine Michaël CATOIRE
- Adjudant Franck CHENAL
- Monsieur Karim KHAZAZ

Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours

Conseil d'administration

Mercredi 20 janvier 2021

Ordre du jour

	Page
R/21-01/01	Orientations budgétaires pour l'exercice 2021..... 10
R/21-01/02	Convention-cadre C2021-001 de partenariat entre l'Etat, le SDMIS et ENEDIS et convention d'application C2021-002 relative à la formation et à la sensibilisation aux risques électriques pour les années 2021 à 2025 18
R/21-01/03	Convention-cadre C2021-003 de partenariat entre l'Etat, le SDMIS et RTE pour les années 2021 à 2025 20
R/21-01/04	Convention-cadre C2021-004 de partenariat entre l'Etat, le SDMIS et GRDF pour les années 2021 à 2025 20
R/21-01/05	Convention-cadre C2021-006 entre le SDMIS et la société APRR relative aux interventions du SDMIS sur le réseau autoroutier concédé, applicable entre le 1 ^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2025..... 21
R/21-01/06	Convention-cadre C2021-005 entre le SDMIS et la société AREA relative aux interventions du SDMIS sur le réseau autoroutier concédé, applicable entre le 1 ^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2025..... 22
R/21-01/07	Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration 23

Conseil d'administration

Mercredi 20 janvier 2021

*(La séance est ouverte à 15 heures 07 sous la présidence de
Mme KHELIFI.)*

Madame KHELIFI.- Monsieur le Préfet, mesdames et messieurs les membres du conseil d'administration, mesdames et messieurs,

La fiche d'émargement m'ayant été remise, je constate que le quorum est atteint puisque nous sommes 20 membres du conseil d'administration à être présents.

Nous tenons aujourd'hui notre premier conseil d'administration de cette nouvelle année, je tiens à cette occasion à vous présenter à vous toutes et tous mes meilleurs vœux. La crise sanitaire liée à la COVID-19 est malheureusement encore très présente et, dans ce cadre, les sapeurs-pompiers sont encore mobilisés, je pense à votre présence à l'aéroport de Saint-Exupéry pour le dépistage et votre présence aux côtés de l'ARS et des HCL sur une demande récente pour un renfort sur le centre d'appels. Monsieur le Directeur vous en dira quelques mots tout à l'heure.

Je tiens à apporter à tout le personnel du SDMIS mobilisé sur cette crise sanitaire tout mon soutien.

Chers collègues, après l'installation du nouveau conseil d'administration du SDMIS et de ses instances et commissions nécessaires à son bon fonctionnement en novembre 2020, nous avons, lors du dernier conseil d'administration du 16 décembre 2020, délibéré à l'unanimité sur les contributions de la métropole de Lyon, du département du Rhône et des communes et EPCI pour le budget du SDMIS de l'année 2021.

Alors que nous serons amenés, le 8 mars prochain, lors de notre prochain conseil d'administration qui se tiendra sur le site de Saint-Priest, à nous prononcer sur le budget primitif du SDMIS pour l'année 2021, je vais vous inviter aujourd'hui à débattre de ces orientations conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Avant de vous donner lecture des grandes lignes directrices du rapport qui vous a été adressé avec votre convocation, je vous propose peut-être que M. le Directeur nous dise quelques mots sur le document qui vous a été remis sur table, l'activité opérationnelle 2020. Il va vous en donner quelques éléments de synthèse et il vous parlera également de la demande récente de l'ARS et des HCL.

Monsieur le Directeur, vous avez la parole.

Contrôleur général DELAIGUE.- Madame la Présidente, merci.

Vous avez le document sur table, nous ne pouvions pas vous l'envoyer avant, il fallait laisser se terminer l'année pour faire les comptes.

L'activité opérationnelle a été un peu particulière cette année 2020. Nous enregistrons une baisse du nombre d'interventions de 10,7 %. C'est normal, ce sont les deux confinements qui ont fait baisser l'activité économique et l'activité citoyenne, le nombre d'interventions a donc diminué. Pour autant, les interventions que nous avons été amenés à faire étaient plus délicates puisque potentiellement en présence de COVID sur toutes les opérations.

Nous vous avons remis un glossaire parce qu'il y a beaucoup de sigles.

L'activité 2020, c'est :

- 478 000 appels d'urgence au 18112, soit près de 1 300 chaque jour, un peu moins que d'habitude ;

- 101 000 opérations de secours avec 136 000 véhicules qui sortent ;

- 80 000 victimes qui sont passées entre nos mains.

Avec toujours une ventilation dans les quatre rubriques :

- près de 80 % de secours d'urgence aux personnes et d'aide médicale urgente ;

- 5 938 accidents de la circulation ;

- 7 293 incendies ;

- 9 364 opérations diverses.

Pour ce qui est du secours d'urgence aux personnes, je vous rappelle l'importance de ce que l'on peut appeler la réponse graduée : 67 000 fois, il y a un VSAV seul avec 3 sapeurs-pompiers, mais il peut y avoir un VSAV avec SMUR, un VSAV avec un véhicule de secours médical du SDMIS et un infirmier ou même l'ensemble des véhicules, l'idée étant de donner une réponse graduée par rapport à ce que l'on sait de la gravité de la blessure de la victime. On ne met pas toujours tout, mais on n'attend pas quand on sait que cela devrait être grave, on envoie des choses plus importantes que le VSAV.

Les accidents de la circulation sont en baisse cette année parce qu'il y a eu moins de mouvements de véhicules. En revanche, nous avons traité des accidents très graves parce que les automobilistes roulaient plus vite : 5 873 accidents qui relèvent du risque courant avec des moyens relativement raisonnables et 65 accidents graves pour lesquels beaucoup de moyens peuvent être détachés.

Les incendies : 6 100 dans le risque courant, 141 dans le risque exceptionnel. En permanence, sur toutes les rubriques, nous sommes du quotidien à l'exceptionnel, et nous devons savoir faire les deux. Nous pouvons noter 4 150 feux à l'air libre. Pour être clair, il s'agit essentiellement des feux de voie publique et des feux de

véhicule. Pour les feux de structures : 1 957 dont 1 227 de fumées suspectes et d'alarmes incendie. Il n'y a plus qu'un ou deux feux de structures par jour, nous pouvons être tout à fait satisfaits des mesures de prévention dans le bâtiment.

Pour que les sapeurs-pompiers restent techniquement au top niveau, il faut les former, parce qu'aujourd'hui on ne reste pas compétent en incendie uniquement par rapport à ce que l'on fait. Il peut être développé dans certains risques exceptionnels des moyens extrêmement importants. Les feux de végétation sont un point important même si nous ne sommes pas un département du sud de la France.

Dans les opérations diverses, vous avez notamment les fuites de gaz. Dans les vingt dernières années, nous avons eu deux explosions de gaz mortelles pour les sapeurs-pompiers, une à Villeurbanne et une à Lyon. C'est pour nous un sujet extrêmement sensible avec 1 040 fuites de gaz classique et 118 procédures gaz renforcées, deux à trois par semaine, ce n'est pas neutre.

Nous avons aussi les risques d'effondrement de bâtiment et les menaces d'attentat qui, heureusement, sont extrêmement rares mais qui seraient techniquement extrêmement complexes.

Voilà, madame la Présidente, le bilan succinct de l'activité opérationnelle du SDMIS pour 2020. Vous m'avez demandé d'y ajouter les interventions en lien avec le COVID. Sur l'aéroport Lyon Saint-Exupéry, depuis cette semaine, il y a un changement de posture pour les entrées sur le territoire. Le dispositif mis en œuvre depuis le 1^{er} août, pendant près de six mois, est levé, ce qui était une charge importante pour le SDMIS, mais des dispositifs le remplacent pour l'ensemble des vols. M. le Préfet le précisera.

Nous avons été sollicités par les hospices civils de Lyon et l'ARS pour renforcer la centrale d'appel téléphonique pour les

rendez-vous de vaccination mais, finalement, cette commande qui nous a été faite n'a duré qu'un jour. Le dispositif mis en place suffit.

Je dois rappeler également que le SDMIS a chez lui à Saint-Priest, au service de santé et de secours médical, la capacité tous les jours d'effectuer, sur prescription de notre médecin, pour tous les sapeurs-pompiers qui le justifieraient, un test PCR avec un résultat le lendemain.

Nous travaillons en accord avec les hospices civils de Lyon, notamment les services du professeur LINA à l'hôpital de la Croix-Rousse, ce qui nous permet d'avoir des contrôles sur nos sapeurs-pompiers extrêmement rapidement lorsque c'est nécessaire. Nous allons garder les tests PCR parce que cela permettra à ce laboratoire des hospices civils de Lyon de faire les analyses sur les variants. Cela nous protège particulièrement et c'est très important pour notre service.

Voici dix jours, le gouvernement a décidé que les sapeurs-pompiers pouvaient se faire vacciner comme les soignants, la décision a été prise jeudi à Paris, nous l'avons mise en place cinq jours après. Depuis mardi, nous vaccinons les sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires de plus de 50 ans ou les personnels qui ont une pathologie. Il suffit qu'ils le demandent et nous allons chercher des vaccins suivant des procédures parfaitement établies à la pharmacie centrale des hospices civils de Lyon.

Voilà, madame la Présidente, le point de la situation opérationnelle au SDMIS. Pour le reste, la mission est assurée.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie, monsieur le Directeur. Monsieur le Préfet, voulez-vous ajouter quelques mots ?

Monsieur SUQUET.- Puisque M. le Directeur l'évoquait, je voudrais vous remercier du dispositif qui a été mis en place depuis

le 1^{er} août sur l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry, qui a permis de mettre en œuvre les politiques de contrôle sur l'entrée du territoire en matière sanitaire, et en particulier de tester une partie des gens qui arrivaient par avion.

Le dispositif avait évolué à compter du mois de décembre sous forme de durcissement et d'obligation pour un certain nombre de pays classés « écarlates » d'entrer avec un test PCR, et pour un certain nombre de pays dits rouges où le virus circulait un peu moins, toujours hors de l'Union européenne, d'effectuer un test obligatoire à l'entrée. C'était le dispositif maintenu par le SDMIS depuis cette date.

Depuis lundi, la réglementation s'est encore durcie pour l'ensemble des personnes qui arrivent des pays tiers, c'est-à-dire hors de l'Union européenne, la présentation d'un test PCR négatif est obligatoire. Cette évolution nous conduit aujourd'hui à proposer au SDMIS de lever le dispositif.

On a testé encore lundi dans la période intermédiaire, parce que cela démarrait lundi matin, un vol « rouge » en provenance de Tunisie qui était le dernier pays à être contrôlé de cette façon : 197 personnes présentaient un test PCR négatif, on n'avait plus que 6 personnes au total à tester à cette occasion. On voit que le système s'est mis en place.

Ce dispositif porté par le SDMIS est remplacé par l'obligation de présenter un test PCR négatif et, en parallèle, on s'engage sur l'honneur, au moment du départ, à s'isoler de façon volontaire lors de l'arrivée en France. Il faut aussi voyager pour un motif impérieux.

Un seul cas de dispense dans les cas d'urgence : on peut venir sans test PCR négatif sur dispense consulaire dans les secteurs où l'urgence du voyage rendrait impossible la mise en place du test. Dans ce cas, le voyageur français ou étranger qui atterrirait en France

avec une dispense consulaire s'engage d'une part à être testé à son arrivée, et s'engage d'autre part à une période d'isolement de sept jours dans un hôtel, à ses frais, désigné ou proposé par l'administration, avec une gamme de prix ouverte, et à être testé à la sortie de l'hôtel à nouveau.

Ce dispositif est en place depuis lundi. Il s'applique à l'ensemble des arrivants. Les ressortissants étrangers qui se présenteraient sans test PCR négatif ne seraient pas admis sur le territoire français.

Les ressortissants français ne pouvant pas être non admis, ils sont isolés dans les conditions que je viens d'évoquer s'ils disposent d'une dispense consulaire ; s'ils sont montés dans l'avion sans disposer d'un test PCR et sans disposer de dispense consulaire, ils sont obligatoirement testés et là aussi, isolés avec un arrêté préfectoral de mise en quarantaine au moment de leur arrivée.

Voilà le dispositif qui a permis de lever le centre de test mis en place par le SDMIS à l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry depuis le 1^{er} août de cette année.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie monsieur le Préfet.

Monsieur GUILLOTEAU.- Je voudrais aussi exprimer les remerciements du Département puisque les sapeurs-pompiers ont participé, au retour des congés, à tester les agents du Département. Le seul regret que j'ai, c'est qu'il n'y ait pas eu assez d'agents à se faire tester, ce qui montre que les uns et les autres voient la maladie de façon différente.

Vous avez raison, mon général, de parler de la possibilité pour les sapeurs-pompiers de se faire vacciner. Ce week-end, un agent du Département, âgé de 50 ans, est décédé en trois jours. Donc la vaccination est quelque chose d'important et attendu.

Monsieur le Préfet, je voudrais revenir d'un mot sur les tests qui sont faits à l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry parce que beaucoup de documents sont tout simplement des faux, ce qui donne bien sûr la possibilité d'entrer sur le territoire français.

Monsieur SUQUET.- Aujourd'hui, nous n'avons aucun élément qui permet de confirmer une telle rumeur. L'analyse de l'ARS et l'analyse du ministère de la Santé sur les pays « écarlates » sont que l'accès aux tests est largement ouvert et les tests sont présentés. Il devrait y en avoir des vrais puisque, de temps en temps, nous avons des tests positifs.

Nous n'imaginons pas que les fraudeurs s'amuseraient à faire un test positif. Il n'empêche que des gens rentrent avec un test positif, évidemment des résidents et des Français. Je signale d'ailleurs que la quasi-totalité des gens qui arrivent en France aujourd'hui par ces vols sont des Français. Il y a un contrôle extrêmement strict de la part des compagnies aériennes sur les ressortissants étrangers puisque ceux-ci ne sont pas admis et sont renvoyés. Pour autant, le risque n'est pas négligeable.

Cela explique qu'aujourd'hui, avec l'aéroport, nous demandons un changement de positionnement pour la réalisation de tests en interne, dans les conditions que j'évoquais tout à l'heure, de façon que les personnes qui viennent avec une dispense consulaire ou qui ne présenteraient pas de test soient immédiatement testées avant de pouvoir entrer sur le territoire.

Par ailleurs, nous travaillons aujourd'hui à la mise en place du dispositif de contrôle aléatoire qui permettrait de temps en temps de tester des gens soit parce qu'on a un doute sur le test qui est présenté, soit tout simplement de façon à maintenir un taux de pression sur l'ensemble des gens qui arrivent.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie. Y a-t-il des questions, des remarques ? (*Non*)

R/21-01/01 Orientations budgétaires pour l'exercice 2021

Madame KHELIFI.- La crise sanitaire d'ampleur mondiale que nous traversons depuis le début de l'année 2020 constitue depuis son déclenchement un sujet d'actualité de premier plan qui dépasse le cadre sanitaire et qui s'étend à la sphère économique.

Ainsi, à l'issue du troisième trimestre 2020, le PIB de notre pays est en baisse de 8 % par rapport à l'année 2019, et les collectivités locales, comme on a pu l'évoquer au mois de décembre, ont elles aussi été lourdement impactées dans ce contexte économique difficile et incertain.

Aussi, outre le fait de prendre en compte les contraintes pesant sur les collectivités territoriales qui financent le SDMIS, les orientations budgétaires pour l'année 2021 traduisent la volonté pour notre établissement d'assurer la maîtrise de ses dépenses.

S'agissant des recettes du SDMIS, le montant des contributions des collectivités territoriales que nous avons votées à l'unanimité au mois de décembre, principale source de financement, ainsi que les avenants pour l'année 2021 aux conventions relatives aux contributions financières de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône, ainsi que les EPCI et les communes du bloc rhodanien, s'élèvera à un peu plus de 148 M€ pour l'année 2021, et ces 148 M€ ont bien évidemment fait l'objet d'un accord en décembre 2020 et d'un vote au conseil d'administration du 16 décembre dernier.

Cet accord prévoit une hausse des contributions 2021 de 1 % par rapport à l'année 2020, mais également la prise en charge pérenne de l'augmentation de la prime de feu décidée par l'État en 2020, avec effet au 1^{er} janvier 2021.

Par ailleurs, on peut aussi souligner dans ce rapport d'orientations budgétaires pour 2021 :

- la reprise anticipée du résultat 2020 qui permettra au SDMIS de disposer d'une recette immédiatement disponible de 4 M€ ;
- les autres recettes, notamment des remboursements des prestations facturées des services mutualisés qui s'élèveront à 5 M€.

Les recettes d'ordre qui sont purement comptables et sont équilibrées en dépenses d'investissement atteindront 2,5 M€.

Concernant les recettes d'investissement, elles atteindront 34,5 M€ dont 6 M€ de reprise du résultat antérieur.

Au regard de ces éclairages relatifs aux recettes de notre établissement, le SDMIS veillera, dans le cadre de la préparation de son budget primitif 2021 que nous vous présenterons au conseil d'administration du mois de mars, à prendre notamment en charge les dépenses de personnel en augmentation du fait des mesures salariales (GVT) nationales ou locales, et à prendre en compte également la suppression de la surcotisation patronale à la CNRACL pour l'indemnité de feu à compter du 1^{er} janvier 2021.

Ce budget primitif permettra de contenir les autres dépenses de fonctionnement et de poursuivre un programme d'investissement intégrant notamment les enjeux environnementaux.

Voilà pour les principales lignes qui vous seront présentées lors du budget primitif, au mois de mars 2021. Je vais laisser la parole à M. le Directeur qui va donner des éléments d'information complémentaires sur ce rapport d'orientations budgétaires.

Contrôleur général DELAIGUE.- Merci madame la Présidente.

Je ne vais pas relire tout ce qui est écrit mais vous apporter un certain nombre de précisions.

Il y a d'une part les recettes et d'autre part les dépenses.

Concernant les recettes, pour la partie fonctionnement, qui était le sujet le plus complexe à gérer dans cette préparation budgétaire, puisque nous avons un besoin de recettes supplémentaires en fonctionnement important, nous allons passer de 156 M€ à près de 160 M€ (c'est en tout cas l'intention), avec une hausse d'environ 4,5 % par rapport au budget primitif de 2020. C'est une hausse importante.

Vous avez évoqué la contribution des collectivités publiques qui a augmenté pour les deux raisons que vous avez évoquées de 1,89 %, et un certain nombre de recettes autres et qui sont minimales et constantes.

Les 2,6 M€ liés aux recettes de ressources humaines qui sont très constantes par rapport à l'année précédente, les prestations facturées par le SDMIS à hauteur de 1,5 M€, ce qui est à peu près la même chose que l'année dernière, et la participation du Département et de la Métropole sur la maintenance mutualisée, mais qui, derrière, engendre une dépense équivalente.

En investissement, comme pour le fonctionnement, nous sommes dans la reprise du résultat, puisque c'est la première fois que nous préparons un budget en reprenant directement, comme le font de nombreuses collectivités, les résultats de l'année n-1 dans le budget primitif.

Effectivement, d'un seul coup, cela alimente en termes financiers plutôt de l'ordre de 6 M€ pour la partie investissement, avec une baisse des investissements de 3 %.

Bien évidemment, on pourrait s'étonner d'une baisse des investissements mais elle s'explique par le fait qu'en matière

d'investissements immobiliers en particulier, une partie importante a été faite ces dernières années et que ce sont ces investissements qui sont en baisse. On ne va pas refaire deux fois une caserne pour le plaisir de garder les investissements à un certain niveau. Nous le verrons tout à l'heure dans les dépenses d'investissement.

La dotation aux amortissements doit être réévaluée, parce que c'est réglementaire, à 14,2 M€, en augmentation de près de 2 M€. Le fonds de compensation de la TVA est à 4 M€ et le produit des cessions à 650 000 €.

Nous envisageons aujourd'hui un emprunt d'équilibre de 8,5 M€, nous verrons bien à la fin le niveau auquel nous le montons.

Concernant les dépenses, le problème que nous avons à résoudre concernait les dépenses de fonctionnement, avec une hausse d'environ 4,5 % par rapport au budget primitif de l'ordre de 160 M€.

Pour quelles raisons ?

Tout d'abord les charges de personnel. Je rappelle qu'une grande partie des dépenses de fonctionnement dans notre budget relève des dépenses de personnel. Elles sont à plus de 111 M€, et l'augmentation de 3,4 M€ est nécessaire pour répondre essentiellement à des décisions nationales et réglementaires : l'augmentation de la prime de feu, le GVT et un certain nombre de mesures locales, notamment l'augmentation de 10 postes de sapeurs-pompiers professionnels en 2021.

Nous avons également une dépense liée à la nature des investissements : nous avons baissé les investissements immobiliers qui s'amortissent sur 40 ans mais nous avons besoin d'investissements relativement stables et importants en matière de systèmes d'information qui, eux, sont sur des périodes d'amortissement beaucoup plus courtes, qui varient entre 5 et 10 ans. Forcément, pour

une somme équivalente, les obligations d'amortissement sont plus fortes.

Nous avons un effet de rattrapage budgétaire avec l'obligation de prévoir 14,2 M€, soit une augmentation de près de 2 M€.

De plus, ce n'est pas de l'argent qui sort, c'est de l'argent qui part à la section d'investissement, mais nous en avons besoin en dépenses de fonctionnement.

Pour ce qui est des autres dépenses de fonctionnement, le SDMIS fait le choix de contenir sa dépense budgétaire telle qu'elle était prévue pour l'année 2020, en dehors des dépenses de personnel, de façon à la maîtriser.

Sur les dépenses de personnel, nous restons dans ce que nous sommes obligés de faire, et, pour le reste, nous sommes dans une stabilisation en termes budgétaires.

Concernant les investissements, nous aurons l'occasion d'en reparler au prochain conseil d'administration, ils sont d'une forme assez simple au niveau du SDMIS. Nous avons quatre types d'investissements :

- les investissements pour l'entretien ou le renouvellement de notre patrimoine immobilier ;
- les investissements liés aux systèmes d'information ;
- les investissements liés aux véhicules opérationnels ;
- les investissements liés à l'ensemble des autres matériels, notamment les équipements de protection individuelle des sapeurs-pompiers.

Aujourd'hui, en termes de dépenses d'investissement, sur le patrimoine immobilier, le besoin est de 6 M€ sur le bail emphytéotique administratif qui, je le rappelle, gère plus de la moitié des surfaces bâties du SDMIS. Sur l'ensemble des autres opérations

immobilières, l'idée est d'investir 6 M€ en 2021 pour à la fois la gestion patrimoniale des bâtiments qui ne sont pas dans le BEA mais également des opérations d'entretien et des opérations nouvelles.

Concernant les systèmes d'information, de la même manière, nous souhaitons un investissement de l'ordre de 6 M€. Les deux tiers des systèmes d'information sont liés à l'opérationnel, et les enjeux de sécurité, notamment de cybersécurité, sont importants dans notre domaine.

S'agissant de l'acquisition de véhicules, elle est plafonnée à 6 M€. Nous avons un parc estimé à neuf à 125 M€ et il est nécessaire, en fonction des amortissements, de consacrer un investissement quasiment pérenne de cet ordre de grandeur, ce qui ne veut pas dire que chaque année on achète la même chose. Chaque investissement permet d'améliorer les matériels pour des choses plus modernes mais cela représente cette somme.

Concernant les autres matériels d'intervention, d'habillement et notamment des équipements de protection individuelle, ils sont de l'ordre de 5 M€.

Nous sommes sur un investissement de l'ordre de 23 M€ en dehors du bail emphytéotique, 29 M€ si on l'ajoute.

Concernant la structure de la dette, le dernier prêt que nous avons fait était de 7,5 M€ sur une durée de 25 ans au taux fixe de 0,5 %. Nous avons une dette sans risque sur le plan de sa conception, au sens qu'il ne s'agit que de prêts à taux fixe, soit une dette de 61,5 M€, dont le taux moyen pondéré est rapporté à 1,56 % à taux fixe pour les différents capitaux qui restent à rembourser.

Ceci représente chaque année le besoin de 4 M€ de financement, à raison de 3 M€ de capital et un peu moins de 1 M€ d'intérêts, intérêts qui, même lorsqu'on emprunte, n'augmentent pas

puisque les taux d'intérêt voici de nombreuses années étaient un peu plus élevés que les taux actuels.

Concernant l'encours de la dette, nous passons de 4,34 ans à un peu moins de 6 ans au 31 décembre 2020.

Voilà, madame la Présidente, la situation. Vous avez en annexe un état de la dette exacte. Concernant l'état des postes, ce sont strictement les mêmes que l'année dernière, à l'exception des sapeurs-pompiers professionnels non-officiers de catégorie C, comme c'était prévu dans l'accord de 2018, qui allait de 2019 à 2023, puisque nous passons de 1 030 à 1 040.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie, monsieur le Directeur, pour toutes ces précisions. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ? Monsieur CHARMOT ?

Monsieur CHARMOT.- Merci madame la Présidente, monsieur le Directeur, juste deux ou trois questions qui pourraient peut-être être évoquées à nouveau à l'occasion du vote du budget.

En termes d'investissement sur les bâtiments, est-il envisagé de présenter sur le mandat une liste ou un prévisionnel d'opérations d'extension ou de rénovation ? J'ai cru comprendre qu'il n'était pas envisagé de création mais, pour le reste, je pense que c'est important, notamment pour connaître sur les territoires et sur les communes les perspectives d'opérations qui peuvent être en attente.

Deux autres points sur le matériel. J'ai compris qu'il y avait de nouveaux outils, des tablettes embarquées dans les véhicules, est-ce que cela fait partie d'un projet de déploiement sur l'ensemble des véhicules ou des dispositifs d'intervention, qui supposerait de les mettre en œuvre et de les développer sur des véhicules plus expérimentaux de type motorcycle adapté à des interventions de secours comme on a pu en voir ou on sait qu'il en existe à l'étranger,

en Israël je crois. Est-ce que cela fait partie de projets de développement ou d'expérimentation ?

Je sais que nous sommes bien dotés, en tout cas qu'il existe une force d'intervention en termes de véhicules et de matériel sur notre territoire, mais cela fait partie des questions que je souhaitais évoquer.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie, monsieur CHARMOT. Je vais répondre à votre première question puisque je peux apporter des éléments. Effectivement, nous vous présenterons lors d'un prochain conseil d'administration la liste des projets en cours et ceux qui seront déployés pendant le mandat.

Sur le deuxième point, le déploiement des tablettes embarquées, il est en lien avec le numérique et les enjeux liés à tout ce qu'évoquait M. le Directeur quand il vous a parlé du numérique, mais je vais lui laisser la parole afin qu'il vous en dise un peu plus.

Contrôleur général DELAIGUE.- Nous avons lancé en pleine période COVID -ce qui n'était pas forcément l'exercice le plus facile- cette opération de numérisation du bilan secouriste. Je rappelle que nous faisons 100 000 interventions VSAV par an, l'idée étant de pouvoir faire un bilan numérique dans chaque cas.

A ce jour, je ne dirais pas 100 % mais 95 % des 150 VSAV opérationnels du SDMIS sont équipés, 100 % des hôpitaux qui sont situés dans le Département du Rhône et la Métropole de Lyon sont aujourd'hui équipés également pour pouvoir recevoir les messages que nous envoyons. Il nous reste quelques hôpitaux à l'extérieur du département où nous transportons des victimes, par exemple à Saint-Étienne, à Mâcon ou à Vienne.

L'ensemble du dispositif est totalement opérationnel et il vous sera présenté, au prochain conseil d'administration, la convention

entre les Hospices civils de Lyon et le SDMIS, notamment sur ce sujet. C'est très important puisque cela permet d'envoyer au médecin régulateur, qui est au centre 15, le bilan numérique afin qu'il fasse la régulation médicale directement, sans que l'on soit obligé de lui répéter tout, quitte à se tromper dans ce que l'on dit ou ce que l'on comprend, et surtout qu'il envoie le bilan numérique validé au service d'accueil d'urgence où la victime arrive, ce qui veut dire que quand on arrive, le service d'accueil d'urgence connaît déjà la nature des blessures et la victime que l'on va emmener. C'est extrêmement intéressant. On peut dire que c'est opérationnel à quasiment 100 % aujourd'hui.

Quant aux motocycles, c'est-à-dire une intervention avec un seul sapeur-pompier ou un infirmier, la législation française ne le permet pas aujourd'hui. Aujourd'hui, les sapeurs-pompiers du SDMIS, lorsqu'ils font une intervention pour secours à personne, doivent envoyer un VSAV avec 3 sapeurs-pompiers, c'est la loi. Peut-être évoluera-t-elle mais, aujourd'hui, c'est ce dispositif qui est en place au niveau national. Je pense avoir répondu.

Madame KHELIFI.- Monsieur CHARMOT, est-ce que vous avez eu les éléments de réponse ?

Monsieur CHARMOT.- Oui, merci.

Madame KHELIFI.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? *(Non)*

Je ne crois pas que l'on vote pour un rapport d'orientations budgétaires, on en prend acte. Nous allons donc prendre acte de ce rapport. Je vous remercie.

R/21-01/02 Convention-cadre C2021-001 de partenariat entre l'État, le SDMIS et ENEDIS et convention d'application C2021-002 relative à la formation et à la

sensibilisation aux risques électriques pour les années 2021 à 2025

Madame KHELIFI.- Le rapport vous a été adressé avec votre convocation. Monsieur le Directeur, je vous laisse nous apporter les éléments quant aux objectifs de cette convention-cadre entre l'État, le SDMIS et Enedis.

Contrôleur général DELAIGUE.- Les différentes conventions que nous allons voir existent déjà, elles arrivent à leur terme et elles sont renouvelées.

Celle avec Enedis est une convention nationale déclinée sur le plan territorial entre l'État, donc M. le Préfet, le SDMIS, donc Mme la Présidente, et Enedis pour la distribution d'électricité. Cela permet, sur le plan opérationnel, que l'ensemble des partenaires intègrent bien la totalité des contraintes qui sont définies au plan national.

Nous ne sommes pas du tout sur des enjeux financiers mais sur le travail, sous l'autorité de M. le Préfet, entre Enedis et le SDMIS sur le plan opérationnel, pour cinq ans.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ? *(Non)*

Nous allons passer au vote.

Qui est contre cette convention ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

Contrôleur général DELAIGUE.- Excusez-moi, madame la Présidente, il y a deux conventions, la première est la convention opérationnelle que j'évoquais et la deuxième est une convention de formation commune entre Enedis et nous, l'engagement d'Enedis de venir également s'entraîner sur notre site de Saint-Priest et de nous indemniser pour l'utilisation de notre plateau technique, qui est

commun à nos deux structure. Quand ils viennent pour eux-mêmes, ils s'engagent à nous payer le tarif qui a été déjà délibéré. Il y a une convention opérationnelle et une convention de formation.

Madame KHELIFI.- Est-ce qu'il faut que nous procédions à un second vote pour la seconde convention ? Non, pas forcément, c'est la même délibération.

R/21-01/03 Convention-cadre C2021-003 de partenariat entre l'État, le SDMIS et RTE pour les années 2021 à 2025

Madame KHELIFI.- Monsieur le Directeur, je vous laisse la présenter, s'il vous plaît.

Contrôleur général DELAIGUE.- Là, c'est uniquement la convention opérationnelle parce qu'on ne s'entraîne pas avec RTE. Ce sont les transports d'énergie. C'est très important parce que quand on fait une intervention avec RTE, c'est particulièrement dangereux pour les sapeurs-pompiers, on est sur des voltages extrêmement importants. Cette convention opérationnelle pour 5 ans est renouvelée également.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? *(Non)*

Nous allons procéder au vote.

Qui est contre cette convention ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/21-01/04 Convention-cadre C2021-004 de partenariat entre l'État, le SDMIS et GRDF pour les années 2021 à 2025

Madame KHELIFI.- Monsieur le Directeur, vous avez la parole.

Contrôleur général DELAIGUE.- C'est un peu la même que celle avec Enedis mais, au lieu que ce soit de l'électricité qui circule dans les tuyaux, c'est du gaz. C'est une convention opérationnelle déclinée, nationale et locale.

Aujourd'hui, nous ne traitons pas de la convention de formation mais elle existe. GRDF a décidé, dans une autre convention qui n'est pas aujourd'hui à l'ordre du jour, de venir s'entraîner sur notre plateau technique à Saint-Priest que nous aurons l'occasion de visiter le 8 mars. Chaque fois, ils nous payent l'utilisation du plateau et nous fournissent des formateurs pour que nous nous formions ensemble, parce que le travail commun est très important. Je rappelle que toutes ces réformes sur le gaz ont été faites après l'accident qui a eu lieu à Lyon au cours Lafayette le 28 février 2008. Toutes les réglementations de travail sur les fuites de gaz ont été totalement réécrites sur l'ensemble du territoire national.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Nous passons au vote.

Qui est contre cette convention ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

R/21-01/05 Convention-cadre C2021-006 entre le SDMIS et la société APRR relative aux interventions du SDMIS sur le réseau autoroutier concédé, applicable entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2025

Madame KHELIFI.- Monsieur le Directeur, vous avez la parole.

Contrôleur général DELAIGUE.- Depuis quelques années (j'allais dire enfin !) les SDIS, et donc le SDMIS, sont indemnisés des interventions qu'ils font pour assurer la sécurité sur

autoroute. Auparavant, nous faisons de la sécurité mais nous n'étions pas indemnisés sur les autoroutes qui étaient concédées.

La réglementation nationale a évolué dans ce domaine et cette convention avec APRR ainsi que celle qui suivra avec AREA nous permettront de récupérer 140 000 € par an pour les interventions sur les autoroutes.

Une nouvelle disposition existe : lorsqu'on part en intervention, même en dehors de l'autoroute, on peut prendre l'autoroute et on ne paye pas. C'est un énorme progrès obtenu de haute lutte, madame la Présidente.

La convention avec ASF n'arrive pas à échéance la même date, c'est pour cette raison que nous ne la traitons pas aujourd'hui.

Madame KHELIFI.- 140 000 €, ce n'est pas négligeable. Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ? *(Non)*

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

R/21-01/06 Convention-cadre C2021-005 entre le SDMIS et la société AREA relative aux interventions du SDMIS sur le réseau autoroutier concédé, applicable entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2025

Madame KHELIFI.- Monsieur le Directeur ?

Contrôleur général DELAIGUE.- C'est la même chose, à la fois quand nous intervenons sur l'autoroute et quand nous utilisons l'autoroute pour aller en intervention. Nous avons trouvé un dispositif avec les sociétés d'autoroute pour qu'elles nous fournissent des badges pour éviter les accidents au péage et pouvoir passer. Nous

échangeons les fichiers opérationnels : quand on est en intervention, on ne paye pas, et quand on n'est pas en intervention, on paye.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie. Des questions ?

(Non)

Nous allons procéder au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

R/21-01/07 Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration

Madame KHELIFI.- Le rapport vous a été adressé avec votre convocation. Il s'agit des délibérations adoptées par le bureau du conseil d'administration lors de sa réunion du 16 décembre dernier, en application de la délégation que le conseil d'administration lui a accordée le 3 novembre 2020 et dont il vous est aujourd'hui rendu compte.

Monsieur le Directeur, avez-vous des éléments complémentaires ? Je crois qu'il y avait déjà tout dans le compte rendu mais si vous souhaitez ajouter quelque chose ?

Contrôleur général DELAIGUE.- Il n'y a rien de particulier. De façon assez bizarre, nous travaillons avec le service d'achat centralisé entre le SDMIS et le réseau des acheteurs hospitaliers pour acheter de l'informatique. On aurait pu penser que c'était pour acheter des masques ou autre dispositifs médicaux. En fait, c'est une centrale d'achat, tout simplement, qui nous permet de faire jouer la concurrence. Pour le reste, ce sont des actes de gestion

Madame KHELIFI.- Tout à fait, plus de concurrence et donc des économies, ce qui entre tout à fait dans le cadre de ce que j'expliquais tout à l'heure dans le rapport d'orientations budgétaires.

Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Nous procédons au vote sur ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

~~S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, l'ordre du jour étant épuisé, je vous propose de clore notre séance. Je vous remercie,~~
Je vous donne donc rendez-vous le 8 mars prochain sur le site de Saint-Priest. Il y aura une visite le matin et une visite l'après-midi. Est-ce que vous pouvez rappeler les horaires, monsieur le Directeur.

Contrôleur général DELAIGUE.- Les titulaires et les suppléants sont invités. Comme c'est essentiellement à l'extérieur, prenez quelque chose de chaud. Nous pourrons faire des groupes. Pour ceux qui veulent venir le matin, la visite est de 10 heures à 12 heures 30, il est possible de déjeuner au restaurant de l'école dans le respect des mesures COVID.

Le conseil d'administration se tiendra de 14 heures à 15 heures 30.

L'après-midi aura lieu une deuxième séquence pour ceux qui ne peuvent pas venir le matin et qui préfèrent venir l'après-midi, de 15 heures 30 à 18 heures, pour visiter l'ensemble du site qui, je le rappelle, fait 10 hectares, c'est-à-dire voir à la fois la partie école-formation, le plateau technique mais également la partie logistique-maintenance mutualisée et la partie service de santé et de secours médical. Il y a aussi la caserne de Saint-Priest.

Cela fait pas mal de choses à voir. Nous essaierons en deux heures et demie de vous montrer toute la partie arrière d'une opération de secours. Pour réussir une opération de secours, il n'y a pas de hasard. C'est le thème de la visite.

Madame KHELIFI.- C'est une très belle visite, je vous la recommande vivement. J'en ai été ravie, j'ai beaucoup appris sur le métier de sapeur-pompier.

On me signale, après vérification, et notamment au regard de la jurisprudence que le conseil d'administration doit voter sur les orientations budgétaires et non pas seulement en prendre acte.

Je vous propose donc, chers collègues, de mettre au vote le rapport orientations budgétaires pour l'exercice 2021? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie et vous souhaite une bonne fin de journée.

(La séance est levée à 16 heures 04.)

Zémorda KHELIFI
Présidente

